



jours sans soldes suite accident du travail

Par **bouena**, le **12/02/2010** à **21:21**

Bonjour,

j'ai un ami qui a été arrêté suite à un accident de travail depuis plus de 6 mois. Il devait reprendre aujourd'hui mais son patron lui a dit de retourner chez lui car il (son patron) devait prendre une décision quant à son avenir dans la boîte. Il lui a certifié qu'il était en droit de le renvoyer chez lui pour 2 semaines pour prendre cette décision et de ne pas le payer pendant ces 2 semaines! Mon ami a appelé l'inspection du travail et on lui a confirmé que son patron avait droit de procéder ainsi. Ca me paraît bizarre! Est-ce que qqn peut nous éclairer sur ce sujet? Merci d'avance

Par **loe**, le **13/02/2010** à **18:56**

Bonjour,

Est-ce que votre ami a passé sa visite de reprise auprès du médecin du travail ? Lui seul peut le déclarer inapte à son poste.